

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Annick BESSIERE (départ après le point 6), Pierre MICHEL (départ après le point 10), Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Annick BESSIERE (à partir du point 7), Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD, Pierre MICHEL (à partir du point 11)

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Pierre MICHEL

2. Procès-verbal du 23 octobre 2023 approuvé.

3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Conseil municipal du 20 novembre 2023						
RECETTES						
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
Avenant bail	DELANEAU Joël	Ajout de son fils sur le bail : DELANEAU Alhan	302,63 €		avenant 01/11/2023	

4. Zone d'accélération des ENR

Suite au déploiement de la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) et notamment sur la définition des zones d'accélération sur notre commune, la mairie avec l'appui de Territoire d'énergie 05 a recensé les zones potentiellement propices au développement des EnR. Une première réunion publique a eu lieu le 10/11 à 18h en présence d'une trentaine de participants dont les propriétaires plus particulièrement concernés.

L'élaboration de ces zones d'accélération a pour objectif de donner à tous les acteurs une vision de ce que la commune souhaite développer en matière d'énergie renouvelable sur son territoire.

Les zones potentielles doivent être transmises au référent préfectoral unique avant le 31 décembre, après délibération du conseil municipal. La communauté de communes et le Parc naturel régional des Baronnies provençales organiseront un débat et des contributions les 14 et 18 décembre.

Une deuxième réunion publique est prévue le vendredi 15 décembre à 17 H 30.

5. Mise en vente lot 4 appartements au Grand Pré : Délibération DCM2023-09-01

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en vente, en l'état, un bloc de 4 appartements au Grand Pré : Aygues, Drôme, Durance et Buëch. Les prix ont été fixés à 40 000 € chacun sauf celui de Buëch qui est mis à 30 000€. Une remise de 5 000 € est fixée pour l'achat de 2 appartements, et de 10 000€ pour les 4. Les frais de notaire sont en suppléments et sont à la charge de l'acheteur.

6. Mise en place d'une commission « marché de plein air » : Délibération DCM2023-09-02

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en place une commission « marché de plein air » composée de Messieurs Nicolas ROSIN, Pierre MICHEL et Boris MONNIER.

**7. Cession d'un commerce - Convention d'occupation temporaire du domaine public :
Délibération DCM2023-09-03**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec BRETTON Marc (représentant de l'entreprise E-SCOP SAS) suite à la cession du commerce « Medou Pizzas » et a décidé de fixer le loyer mensuel à 70€ (eau et électricité en sus).

8. Décision Modificative n°04 pour le budget principal - DM04 – BP (compte 681) : Délibération DCM2023-09-04

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2023 pour un montant de 1 000,00 €.

**9. Décision Modificative n°05 pour le budget principal - DM05 – BP (compte 21538) :
Délibération DCM2023-09-05**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2023 pour un montant de 4 237,00 €.

**10. Décision Modificative n°06 pour le budget principal - DM06 – BP (comptes 2138 et 231) :
Délibération DCM2023-09-06**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2023 pour un montant de 100 488,40 €.

11. Charte d'engagement « Communes – CCSB vis-à-vis des déchets ménagers » - désignation référent :

Le quorum n'étant plus atteint, cette délibération n'a pas pu être prise. Elle sera représentée au prochain conseil municipal du 18/12/2023.

12. Questions diverses

- Le Maire informe le conseil municipal qu'une visite de l'école avec un architecte est prévue jeudi 23/11 à 10h afin d'établir un devis pour la rénovation de l'école.
- Le Maire informe que l'ACAR organise des festivités sur la commune en décembre pour Noël et en profite pour dire que le village sera illuminé.
- Le Maire informe de la désignation de Jean-François ROUSSOT comme référent communal forêt dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière de territoire de la CCSB.
- Le Maire informe qu'une réunion organisée par le Pnr des Baronnies en partenariat avec la CCBDP consacrée au risque incendie est prévue le jeudi 7/12.
- Jean-François ROUSSOT fait un point sur la réunion des jardins partagés qui a eu lieu le 30/10. 7 personnes sont actuellement intéressées. Une proposition de charte sera présentée lors d'un prochain conseil.

La séance publique est levée à 19h00.

Vu le présent compte-rendu,

Le 23 novembre 2023.

Lionel TARDY, Maire.